



Fabriqué
en France

seko

FIRST

ANTI DÉPÔTS VERTS

CARACTÉRISTIQUES

- Détruit les dépôts verts, algues, lichens sur bois, ciment, marbre, granit, brique, pierre, dalle, tuile, ardoise, bardeau, bitumé...
- Prêt à l'emploi, traite 25 m², sans odeur.
- N'altère pas les matériaux traités.

MODE D'EMPLOI

- Éliminer en grattant les dépôts verts trop abondants avant le traitement.
- Vaporiser sur support sec.
- Laisser agir 7 jours. Ne pas rincer.
- S'il reste des dépôts verts, renouveler l'opération.

RECOMMANDATIONS

- Utiliser les biocides avec précaution.
- Nettoyer les outils à l'eau.
- Stocker à température ambiante et dans un local aéré.
- Rincer les parties métalliques.
- Ne pas appliquer contre le vent.
- Le traitement peut être renouvelé chaque année.

**TOUJOURS RÉALISER UN TEST SUR
UNE PARTIE NON VISIBLE.**

**Prêt à
l'emploi**

**Agit en
7 jours**

25 m²



ATTENTION

N°CAS 68424-85-1

Chlorure de N,N diméthylalkylbenzylammonium (15 g/Kg)
Produit de protection des matériaux de construction (PT 10)
Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application
directe sur des êtres humains ou des animaux (PT 2)

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Date limite d'utilisation: voir sur le bidon. Centre antipoison France: 0825 812 822.

Fabriqué et distribué par :
SODEPAC INTERNATIONAL S.A.S.
4, avenue industrielle
59320 Hallennes-Lez-Haubourdin

Service consommateurs :
03 20 07 29 09
contact-sodepac@sodepac.com
www.sodepac.com



Réf.: 23105075



5L